

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1632 11 août 2010

SOMMAIRE

4Partners S.à.r.l	Indi S.A
Aibm SA	INNCONA S.ar.l. & Cie. Quatre cent
Al Maha Investment Company S.à r.l 78317	soixante-dix-huitième (478.) S.e.c.s 78303
Amadelux Investments S.à r.l 78321	INNCONA S.ar.l. & Cie. Quatre cent
Antidote S.à r.l	soixante-dix-neuvième (479.) S.e.c.s 78305
Avanti Invest SA	INNCONA S.ar.l. & Cie. Trois cent quaran-
Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l 78317	tième (340.) S.e.c.s
Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l 78314	INNCONA S.ar.l. & Cie. Trois cent trente-
Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l 78317	neuvième (339.) S.e.c.s
Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l 78318	Institut de Recherches et d'Etudes Nota-
Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l	riales Européen (I.R.E.N.E.)
Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l	Land Value Property Holding S.à r.l 78314
Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l	Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l 78336
Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l	Lucky Dragon Poker
Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l	Match Centre S.A
Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l	Mediaclic Sàrl
Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l	Neutrale Verband Gemeng Lëtzebuerg
Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l	
Avolon Investments S.à r.l	Royal Logistics Holding S.A
Babcock & Brown Romanina S.à r.l 78323	Slainte S.à r.l
CCEEP Investment 1 S.à r.l	Valentin's S.à r.l
Centrum Development S.A	Varaval S.A
Centrum Leto S.A	Versa Holdings S.A
Centrum Weiterstadt S.A 78308	Victory Asset Management S.A 78310
Clemington Corporation S.à r.l 78328	Vinia S.A
Courthéoux Société Anonyme 78307	VTS Group S.A
Dossen Finance S.à r.l	Werec Industries S.A
Energyhouse S.A	Westhorn S.A
Fanisi Venture Capital Management S.A.	Westhorn S.A
	Wimafel S.A
FIB-Services Intellectual S.A	WVB S.A
FIB-Services International S.A 78331	Zillertal S.à r.l
GAVIAG	Zurich Eurolife S.A
Goldstar S.à r.l	



Lucky Dragon Poker, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4411 Soleuvre, 108, rue Aessen.

R.C.S. Luxembourg F 8.410.

STATUTS

Entre les soussigné(e)s, dénommés ci-après <membres fondateurs> il a été constitué une association sans but lucratif régie par les présents statuts et la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif:

Bonblet Marc, né le 2 février 1960 à Bruxelles (B), de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4411 Soleuvre, 108, rue Aessen

Cima Daniel, né le 25 janvier 1973 à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-7418 Buschdorf, 3, Biirbelterwee

Nizet Véronique, née le 13 février 1971 à Dudelange, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4411 Soleuvre, 108. rue Aessen

Buchet Laurie, née le 30 août 1983 à Libramont (B), de nationalité belge, demeurant à L-4412 Belvaux, 6B, rue des

Kremetter Christian, né le 7 mars 1971 à Esch/Alzette, de nationalité luxembourgeoise, demeurant à L-4412 Belvaux, 6B, rue des Alliés

1. Dénomination et siège. L'association est dénommée "Lucky Dragon Poker".

Son siège social est établi à L-4411 Soleuvre, 108, rue Aessen.

La durée de l'association est indéterminée.

2. Objet. L'association a pour objet:

- De contribuer au développement du Poker, notamment le Texas Hold'em et Omaha au Luxembourg en accord avec les règlements de la WORLD POKER ASSOCIATION (W.P.A.).
- De représenter les intérêts de "Lucky Dragon Poker" auprès des pouvoirs publics, des autorités, fédérations et organisations sportives nationales et étrangères.
 - De servir de source d'information aux intéressés.
 - De collaborer avec des organisations nationales et internationales dans le cadre de son objet.
 - Organiser des championnats internes.
- Autoriser l'organisation de manifestations de compétition à caractère national ou international conformes à l'objet de l'association.
 - Enregistrer la participation des joueurs affiliés à l'association à des tournois organisés à l'étranger.
 - Organiser et participer à des tournois régionaux, nationaux et internationaux.
 - Organiser toutes sortes d'événements à caractère sportif et culturel y relatifs.

L'association peut effectuer toutes opérations qui entrent dans son objet social ou qui s'y rapportent directement ou indirectement. L'association se réserve le droit d'administrer et de gérer, y compris d'acquérir, de louer et de vendre tous biens meubles et immeubles nécessaires à ces fins. Elle pourra également organiser des activités culturelles à destination et/ou au profit de son public cible.

L'association observe la plus stricte neutralité en matière politique et religieuse.

3. Membres et membres extraordinaires. L'association comporte les catégories de membres suivantes, à savoir les membres fondateurs, les membres effectifs et les membres adhérents.

Seuls les membres fondateurs et les membres effectifs disposent du droit de vote.

3.1. Les membres fondateurs

Les membres fondateurs sont membres effectifs de l'association

3.2. Les membres effectifs

Peut devenir "membre effectif" de l'association toute personne physique ou association qui adhère aux présents statuts et qui pourra fournir un avantage à "Lucky Dragon Poker" en s'engageant activement par son appui moral et matériel. Le membre effectif est admis par décision du conseil d'administration, à la suite d'une demande écrite. Il dispose d'un droit de vote simple.

3.3 Les membres adhérents

Peut devenir "membre adhérent" toute personne, toute association ou tout organisme privé ou public. Le membre adhérent ne dispose pas du droit de vote. Dès lors, il ne saurait participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association. Le membre adhérent pourra bénéficier de certaines remises lors des manifestations organisées par "Lucky Dragon Poker".



La liste des membres est complétée chaque année par indications des modifications qui se sont produites au 31 décembre.

4. Démission/Exclusion. Tout membre a la possibilité de se retirer de l'association en adressant sa démission aux administrateurs. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance, tout membre qui n'a pas payé la cotisation lui incombant. Les membres peuvent être exclus de l'association, d'une manière quelconque, s'ils portent atteinte aux intérêts et/ou aux objets de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Avant toute décision du CA puis de l'AG, le membre doit être informé de la mesure envisagée à son encontre ainsi que des motifs la justifiant et avoir eu, s'il le souhaite, l'occasion de s'exprimer à cet effet. Les membres démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

- **5. Ressources / Dons.** Les ressources de l'association comprennent notamment:
- Les subsides et subventions
- Les dons, legs ou sponsoring en sa faveur
- Les participations aux frais des manifestations organisées, qu'elles soient "online" ou "live"
- Les produits d'activités lucratives non récurrentes

L'admission d'un don, individuel ou collectif, au profit de l'association ne donne aucun droit au(x) donateur(s) de participer ni à l'administration, ni à la gestion de l'association.

5.1 Cotisations

Aucune cotisation annuelle n'est demandée aux membres.

6. Administration. L'association est administrée par le Conseil d'Administration, composé de 3 membres au moins et dont le nombre ne pourra dépasser 9 membres, qui sont élus par l'Assemblée Générale statuant la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre présent ne pourra représenter qu'un seul autre membre.

La durée des mandats des membres du Conseil d'Administration est de trois ans.

Les Administrateurs sortants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués par une Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire. La démission du Conseil d'Administration peut se faire par courrier recommandé.

Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents.

Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus. En cas d'égalité des voix, la voix du président est prépondérante.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an.

Le Président du conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers.

Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres du conseil d'administration en fonction et dûment mandatés à cet effet sont nécessaires.

Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association.

Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

7. Assemblée générale. L'assemblée générale qui se compose de tous les membres est convoquée régulièrement par le conseil d'administration une fois par an et irrégulièrement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième (20%) des associés le demandent par écrit au conseil d'administration.

La convocation indiquant l'ordre du jour se fait au moins 8 jours avant par écrit (lettre ou E-mail).

L'assemblée générale doit valablement délibérer sur les objets suivants:

- Modification des statuts et règlement interne.
- Nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse.
- Approbation des budgets et comptes.
- Dissolution de l'association.

Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1 ^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

8. Affiliation. L'association peut devenir membre d'une autre association visant des buts analogues. L'adhésion, respectivement la démission en groupe est soumise aux décisions de l'assemblée générale.



9. Dispositions diverses. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994 ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Soleuvre, le 5 juillet 2010.

Marc Bonblet / Daniel Cima / Véronique Nizet / Buchet Laurie / Kremetter Christian Membres fondateurs

Référence de publication: 2010087853/114.

(100096577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Energyhouse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 154.031.

STATUTS

L'an deux mille dix, le neuf juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Frank NIMAX, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 9 janvier 1964, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patron

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'il déclare constituer:

- **Art. 1** er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de "ENERGYHOUSE S.A.".
 - Art. 2. La durée de la société est illimitée.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Kehlen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

Dans le cadre de son activité, la société pourra contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinquante (50) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein.

Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence.



Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée et représentée en toutes circonstances, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature collective d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie A et d'un administrateur avec pouvoir de signature de catégorie B.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1 ^{er} lundi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2011.
- 3) Le premier administrateur-délégué sera nommé dans l'assemblée générale qui suivra l'acte de constitution.

Souscription et Libération

Le capital social a été entièrement souscrit par l'actionnaire unique Frank NIMAX, préqualifié.

Les actions ont été entièrement libérées en numéraire à concurrence d'un montant de cinquante mille euros (50.000,-EUR), de sorte que cette somme est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué approximativement à la somme de 1.600,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à six et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - Administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie A
- * Monsieur Robert SCHINTGEN, employé privé, né à Luxembourg, le 24 octobre 1947, demeurant à L-7217 Béreldange, 113, rue de Bridel;



- * Madame Léa BEISSEL, employée privée, née à Luxembourg, le 27 mars 1964, demeurant à L-7217 Béreldange, 113, rue de Bridel;
- * Mademoiselle Géraldine SCHINTGEN, employée privée, née à Luxembourg, le 11 août 1978, demeurant à L-2146 Luxembourg, 55, rue de Merl;
- * Monsieur Frank NIMAX, conseil fiscal, né à Luxembourg, le 9 janvier 1964, demeurant à L-9068 Ettelbruck, 21B, Cité Patton
 - Administrateurs avec pouvoir de signature de catégorie B
- * Madame Laetitia ROY, indépendante, née à Uckange (France), le 2 octobre 1970, demeurant à L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt:
- * Monsieur Romain POULLES, ingénieur civil, né à Luxembourg, le 25 août 1969, demeurant à L-8282 Kehlen, 9, rue de Keispelt.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, la société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg N° B 29.501).

- 4.- L'adresse du siège de la société est établie à L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
- 5. Suite à la faculté offerte par le point 3) des dispositions transitoires, l'assemblée désigne:
- * Monsieur Robert SCHINTGEN, préqualifié, comme Président du Conseil d'Administration, et
- * Monsieur Frank NIMAX, préqualifié, comme administrateur-délégué avec pouvoir d'engager valablement la Société par sa signature individuelle dans le cadre de la gestion quotidienne de la Société.
- 6. Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes se termineront avec l'assemblée générale annuelle de l'année 2016, sauf démission ou révocation préalable.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. NIMAX, J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juin 2010. Relation: GRE/2010/2050. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 6 juillet 2010.

Référence de publication: 2010087145/126.

(100097909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Goldstar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.982.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Argos Soditic V-A FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, dont la société de gestion est Argos Soditic France S.A.S., 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 16 juin 2010.

2. Argos Soditic V-B FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, dont la société de gestion est Argos Soditic France S.A.S., 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 16 juin 2010.

3. Argos Soditic V-C FCPR, Fonds Commun de Placement à Risques, dont la société de gestion est Argos Soditic France S.A.S., 14, rue de Bassano, F-75116 Paris,

ici représentée par Monsieur Pierre LENTZ, prénommé,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé en date du 16 juin 2010.



Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer entre eux.

Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «GOLDSTAR S. à r. l.».

- **Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

- **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.
- **Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
- Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, en cas de gérant unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.
 - Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
 - Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.
 - Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.
- **Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.



Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

- **Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.
- **Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et Paiement

Les 500 (cinq cents) parts ont été souscrites comme suit par:

1. Argos Soditic V-A FCPR, prédésignée	101 parts
2. Argos Soditic V-B FCPR, prédésignée	378 parts
3. Argos Soditic V-C FCPR, prédésignée	21 parts
Total:	500 parts

Toutes les parts ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500.- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts:

- 1. Madame Alyson GREENWOOD, «CFO», née le 29 juin 1968 à St-Albans, Grande-Bretagne, demeurant Chemin des Courbes 13, 1247 Anières, Suisse.
- 2. Monsieur Guy SEMMENS, directeur, né le 16 novembre 1968 à Notthingham, Angleterre, demeurant au Chalet Pantouflard, Chemin de la Tinte, 1936 Verbier, Suisse.
- 3. Madame Anna Karin PORTUNATO, consultante indépendante, née le 2 août 1966 à Rockford, Etats-Unis, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, 1256 Troinex, Suisse.

Ils pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses noms, prénoms, états et demeures, le mandataire des comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. LENTZ, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 juin 2010. Relation: EAC/2010/7657. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010086139/118.

(100096057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.



Antidote S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 153.985.

STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

La société anonyme "RICHARD-GROUP", établie et ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.581,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Guy LANNERS, expert-comptable et fiscal, né à Luxembourg, le 9 septembre 1965, demeurant professionnellement à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I er . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

- **Art. 1** et . Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "ANTIDOTE S.à r.l.", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- **Art. 2.** La Société a pour objet l'exploitation d'une agence de communication, de marketing, de publicité et de relations publiques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.



- **Art. 9.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 10.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 13.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.
 - Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.
- Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique la société "RICHARD-GROUP", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

- 1. Le siège social est établi à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
- 2. Madame Sylvie LEGROIGNEC, chargée de relations publiques, née à Lorient (France), le 19 mai 1969, demeurant à D-60439 Frankfurt am Main, Zeilweg 46 (Allemagne), est nommée gérante de la Société pour une durée indéterminée.
- 3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle de la gérante.



Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif la partie comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la partie comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2010. LAC/2010/28681. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 5 juillet 2010.

Référence de publication: 2010086014/116.

(100096206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juillet 2010.

INNCONA S.ar.I. & Cie.Trois cent quarantième (340.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 153.874.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.àr.l. & Cie. Trois cent quarantième (340.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3 Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.

Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.àr.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.àr.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.àr.I. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Diebold, Rainer

Straße: Friedensstr. 7

Postleitzahl/Wohnort: 76337 Waldbronn Geburtsdatum/Geburtsort: 22.03.62/Pforzheim

Beruf: Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

(1) Die INNCONA Management S.àr.I., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst



oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.àr.l. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.

- (2) Die INNCONA Management S.àr.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
 - i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.àr.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

- (1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.
- (2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.
- (3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.
- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.
- (5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.
 - (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
 - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
 - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
 - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
 - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
 - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
 - f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

(1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.



- (2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.
- (3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.
- (4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.
- (5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.
- Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 28. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010085114/116.

(100093576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

INNCONA S.ar.I. & Cie. Trois cent trente-neuvième (339.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 153.872.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.àr.I. & Cie. Trois cent trente-neuvième (339.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.

Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.àr.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.àr.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.àr.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Diebold, Rainer

Straße: Friedensstr. 7

Postleitzahl/Wohnort: 76337 Waldbronn Geburtsdatum/Geburtsort: 22.03.62/Pforzheim

Beruf: Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associe commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.



Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.àr.I., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.àr.I. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.àr.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
 - i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.àr.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

- (1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.
- (2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.
- (3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.
- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.
- (5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.
 - (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
 - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
 - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
 - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
 - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
 - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
 - f) Auflösung der Gesellschaft.



Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

- (1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.
 - (2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.
- (3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.
- (4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.
- (5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.
- Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 28. Juni 2007.

INNCONA Management S.à r.l.

Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010085113/116.

(100093564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

INNCONA S.ar.I. & Cie. Quatre cent soixante-dix-huitième (478.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass. R.C.S. Luxembourg B 153.873.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.ar.l. & Cie. Quatre cent soixante-dix-huitième (478.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.

Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.àr.I. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.är.I. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.àr.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters. Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000.00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Debus, Dirk

Straße: Karlsruher Str. 24

Postleitzahl/Wohnort: 76139 Karlsruhe



Geburtsdatum/Geburtsort: 15.01.62 / Siegen

Beruf: Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.är.I., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.àr.I. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.àr.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
 - i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.àr.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

- (1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.
- (2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.
- (3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.
- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.
- (5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.
 - (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
 - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;



- b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
- c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
- d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
- e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
- f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

- (1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.
 - (2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.
- (3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.
- (4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.
- (5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.
- Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29.06.2007.

INNCONA Management S.à r.l. Unterschrift

Geschäftsführer

Référence de publication: 2010085111/117.

(100093569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

INNCONA S.ar.I. & Cie. Quatre cent soixante-dix-neuvième (479.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, R.C.S. Luxembourg B 153.871.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.àr.I. & Cie. Quatre cent soixante-dix-Neuvième (479.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet.

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütern in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen.

Gesellschafter/Kommanditisten sind:



INNCONA Management S.àr.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.àr.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.àr.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 175.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Debus, Dirk

Straße: Karlsruher Str. 24

Postleitzahl/Wohnort: 76139 Karlsruhe Geburtsdatum/Geburtsort: 15.01.62 / Siegen

Beruf: Geschäftsführer

Der Kommanditist wird nachfolgend auch "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschafts vermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.àr.I., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.àr.I. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.àr.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;
 - i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.àr.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

- (1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.
- (2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.
- (3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.
- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der bes-



chlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.

- (5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.
 - (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
 - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
 - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
 - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
 - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß 4 Abs. (2);
 - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
 - f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

- (1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.
 - (2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.
- (3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr
- (4) Die Gesellschafter beschliessen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.
- (5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.
- Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).

Schengen, den 29.06.2007.

INNCONA Management S.à r.l. Unterschrift Geschäftsführer

Référence de publication: 2010085112/117.

(100093548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

Courthéoux Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, rue du Cimetière. R.C.S. Luxembourg B 6.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 1 er juin 2010

Nominations statutaires

Les mandats d'administrateur de Mr Marc Tricot domicilié au 7 rue Fernand Quenon à 7021 Mons et de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est au n°7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger:

- le mandat d'Administrateur de Mr Marc Tricot domicilié au 7 rue Fernand Quenon à 7021 Mons pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013
- le mandat de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand, dont le siège social est au n° 7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach pour un 1 an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 1 ^{er} juin 2010 à Strassen



Le Conseil nomme, en qualité de président administrateur délégué, Monsieur Marc Tricot, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Marc Tricot administrateur délégué, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
- Monsieur Louis Martin, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012
- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012

Strassen, le 1 er juin 2010.

Pour extrait conforme

Marc Tricot

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010078808/32.

(100088988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Centrum Development S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 237.500,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 105.723.

EXTRAIT

En date du 15 juin 2010, les actionnaires de la Société ont approuvé les résolutions suivantes:

- la démission de Frank Walenta de son poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 4 rue Dicks L-1417 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2013;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076834/14.

(100088991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Centrum Leto S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 136.804.

EXTRAIT

En date du 15 juin 2010, l'actionnaire unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- la démission de Frank Walenta de son poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 4 rue Dicks L-1417 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2013;

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076837/14.

(100088992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Centrum Weiterstadt S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks. R.C.S. Luxembourg B 129.251.

EXTRAIT

En date du 15 juin 2010, l'actionnaire unique de la Société a approuvé les résolutions suivantes:

- la démission de Frank Walenta de son poste d'administrateur est acceptée avec effet immédiat;
- Wim Rits, avec adresse professionnelle au 4 rue Dicks L-1417 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de 2013;



Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010076842/14.

(100088993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Vinia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VINIA S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010077584/12.

(100088248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Royal Logistics Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 48.252.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 décembre 2014:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010077112/14.

(100088997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Valentin's S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 82, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 83.290.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010077579/10.

(100088042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Aibm SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.632.

Extrait du Procès verbal du Conseil d'Administration tenu au siège social à 171 Route de Longwy L-1941 LUXEMBOURG, le 26 Février 2010 à 10h00

Délibérations

Après délibération, le Conseil d'Administration, à l'unanimité, prend acte et accepte:

- 1. La démission de Monsieur Hugues Jacquemin de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur Délégué.
- 2. La démission de Monsieur Philippe Gibello de sa fonction d'Administrateur.
- 3. La nomination de Monsieur Denis Mingarelli, né le 22 juin 1955 à Mont Saint Martin (France), demeurant à 49 route Nationale F-54920 Villers la Montagne comme Administrateur au sein de la société.
- 4. La nomination de Monsieur Christian Bienfet né le 25 Décembre 1974 à Vilvoorde Belgique, demeurant professionnellement 217 Route d'Esch L-1471 Luxembourg comme Administrateur au sein de la société.
- 5. La nomination de Monsieur Serge Atlan, né le 27 janvier 1953 à Batna (Algérie), demeurant à 5 rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg, comme Administrateur au sein de la société.



6. Le Conseil d'Administration confie la gestion journalière de la Société à Monsieur Serge ATLAN, avec pouvoir de signature individuelle.

Il est rappelé que le Conseil d'Administration de la société est composé des personnes physiques et morales suivantes:

R.I.S. S.A.

Monsieur Denis MINGARELLI

Monsieur Christian BIENFET

Monsieur Serge ATLAN

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010077718/30.

(100088711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Varaval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 11, rue Beatrix de Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 149.985.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 juin 2010.

- La démission de Madame Béatrice Leroy de son mandat d'administrateur est acceptée.
- Monsieur Jean-Louis Klein, gérant de sociétés, né le 08 mai 1946, à Haguenau (France), demeurant au 12, rue de Wangenbourg F-67000 Strasbourg, est nommé en son remplacement, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle de 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour Varaval S.A.

Fideco Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2010077580/16.

(100087842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Victory Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 25, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 120.438.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077583/10.

(100088116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Versa Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 35.827.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu le 20 mai 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6 ième chambre, a ordonné la liquidation de la société suivante:

- VERSA HOLDINGS SA. avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, (RCS B35827),

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et nommé liquidateur de la société susmentionnée, Me Bakhta TAHAR, avocat au barreau du Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



s. Bakhta TAHAR Liquidateur

Référence de publication: 2010077582/16.

(100088142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Avanti Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération. R.C.S. Luxembourg B 110.794.

Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 décembre 2009 à 15 heures

La Société AVANTI INVEST SA a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Assemblée accepte la révocation de la société CONSULTING & LOGISTICS MARKETING NETWORK SA, représentée par son administrateur unique, M. YUSRI ROZA, avec siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce du Luxembourg sous le numéro B 98.192, de son poste d'administrateur.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme, Madame Sylviane DEBLON, demeurant, 21, avenue du Roi de Camargue F-83120 SAINTE MAXIME pour succéder au poste d'administrateur et qui terminera le mandat de l'administrateur révoqué.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé la présente minute

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 23/12/2009.

M. Marc BODSON / Mme C. SIMON / Mme A. BOULEAU

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2010078799/22.

(100088698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

VTS Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.449.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company SA Signatures

Référence de publication: 2010077585/11.

(100087935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Match Centre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Niederanven, R.C.S. Luxembourg B 11.836.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 1 er juin 2010

Nominations statutaires

Les mandats d'administrateur de Mr Marc Tricot domicilié au 7 rue Fernand Quenon à 7021 Mons et de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est au n°7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger:

- le mandat d'Administrateur de Mr Marc Tricot domicilié au 7 rue Fernand Quenon à 7021 Mons pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013
- le mandat de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand, dont le siège social est au n° 7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach pour un 1 an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.



Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Strassen le 1 er juin 2010

Nomination statutaire

Le Conseil nomme en qualité de président administrateur délégué, Mr Marc Tricot domicilié au 7 rue Fernand Quenon à 7021 Mons à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Marc TRICOT, administrateur délégué, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013
- Monsieur Louis MARTIN, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012
- Monsieur Adrien SEGANTINI, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2012

Strassen, le 1 er juin 2010.

Pour extrait conforme

M TRICOT

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010078853/33.

(100088984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

WVB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 45.808.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Référence de publication: 2010077586/10.

Signature.

. (100087423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Werec Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 122.701.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010077589/10.

Signature.

(100087720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Immobilière MATCH, Société Anonyme.

Siège social: L-8018 Strassen, 1, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 21.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Strassen le 1 er juin 2010

Nominations statutaires

Les mandats d'administrateur de Mr Adrien Segantini domicilié au n° 61 Rue de Leernes à 6111 Landelies et de Mr Vincent Descours domicilié au n°85 Avenue Charles de Gaulle à 92200 Neuilly-sur-Seine et de Réviseur d'Ernst & Young dont le siège est au n°7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach viennent à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée décide de prolonger les mandats

- d'Administrateur de Mr Adrien Segantini domicilié au n° 61 rue de Leernes à 6111 Landelies et de Mr Vincent Descours domicilié au n° 85 Avenue Charles de Gaulle à 92200 Neuilly-sur-Seine pour une période de 3 ans venant à échéance à l'issue de la l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013,
- de Réviseur de Ernst & Young représenté par Monsieur Werner Weynand, dont le siège social est au n° 7 Parc d'Activité L-5365 Munsbach pour un 1 an échéant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.



Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Strassen le 1 er juin 2010

Nominations statutaires

Le Conseil nomme en qualité de président administrateur délégué, Monsieur Adrien Segantini domicilié au 61 rue de Leernes à 6111 Landelies, à dater de ce jour et jusqu'au terme de son mandat d'administrateur qui vient à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Il en résulte que la composition actuelle du Conseil est la suivante:

- Monsieur Adrien Segantini, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013
- Monsieur Louis Martin, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2012
- Monsieur Vincent Descours, administrateur, dont le mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013

Strassen, le 1 er juin 2010.

Pour extrait conforme

Adrien SEGANTINI

Administrateur délégué

Référence de publication: 2010078836/34.

(100088994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Westhorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010. Référence de publication: 2010077590/10. Signature.

. (100088088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Westhorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 103.034.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010077591/10.

(100088090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Zillertal S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 950.000,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 55, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.781.

EXTRAIT

En date du 20 mai 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta en tant que gérant est acceptée avec effet au 31 mars 2010.
- Monsieur Patrice Gallasin, avec adresse professionnelle au 21, côte d'Eich à L-1450 Luxembourg, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 1 ^{er} juin 2010, et ce pour une durée indéterminée.
- Suite au changement d'adresse, Mademoiselle Calvaruso Sandra, Gérante, sera inscrite avec adresse professionnelle à "avenue de la Gare 55, L-1611 Luxembourg".



Luxembourg, le 20 mai 2010. Pour extrait conforme Sandra Calvaruso

Référence de publication: 2010077596/18.

(100087879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Wimafel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier.

R.C.S. Luxembourg B 101.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Signature.

Référence de publication: 2010077594/10.

(100087661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Land Value Property Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 108.191.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2010.

Référence de publication: 2010077595/10.

(100087748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.343.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 11 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077723/14.

(100088760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Ristorante-Pizzeria "Il Basilico" S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.

R.C.S. Luxembourg B 153.997.

STATUTS

L'an deux mille dix, le dix-huit juin.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

Ont comparu:

- 1. Madame Francesca PERNIOLA, commerçante, née à Santeramo in Colle (Italie) le 22 novembre 1951, matricule n ° 1951 11 22 263, demeurant à L-9355 Bettendorf, 34, route de Diekirch,
- 2. Mademoiselle Alessandra LUISI, vendeuse, née à Luxembourg le 18 janvier 1983, matricule n° 1983 01 18 260, demeurant à L-9355 Bettendorf, 34, route de Diekirch,
- 3. Madame Anna Maria LUISI, serveuse, née à Luxembourg le 30 avril 1972, matricule n° 1972 04 30 145, demeurant à L-9147 Erpeldange/Ettelbruck, 1, Gruefwee,



4. Monsieur Angelo DI TURI, cuisinier, né à Conversano (Italie) le 28 juillet 1979, matricule n° 1979 07 28 095, demeurant à L-9355 Bettendorf, 34, route de Diekirch,

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer.

- **Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2.** La société a pour objet l'exploitation d'un hôtel-restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques, ainsi que toutes les activités qui se rattachent directement et indirectement à l'objet principal.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de "RISTORANTE-PIZZERIA "IL BASILICO" S.à.r.l.".
 - Art. 5. Le siège social est établi à Gilsdorf.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents (12.500) euros représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

Madame Francesca PERNIOLA, prénommée, soixante-seize parts sociales	76
Mademoiselle Alessandra LUISI, prénommée, huit parts sociales	8
Madame Anna Maria LUISI, prénommée, huit parts sociales	8
Monsieur Angelo DI TURI, prénommé, huit parts sociales	8
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500) euros se trouve dès à présent à la disposition de la société.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social et des bénéfices.
- Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des autres associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires survivants. En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans six mois à partir du jour de la dénonciation, à peine de forclusion.
- Art. 10. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.
 - Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.
- **Art. 12.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.
 - Art. 13. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés. Les pouvoirs du ou des gérants sont déterminés par l'assemblée générale des associés.
- **Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 16.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Exceptionnellement le premier exercice commence ce jour pour finir le trente et un décembre deux mille dix.
- **Art. 17.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
 - Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 19.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Réunion des associés

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

L'assemblée nomme gérant technique Monsieur Angelo DI TURI, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant technique.

Le siège est établi à L-9221 Gilsdorf, 15, rue Clairefontaine.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent (1.100) euros.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeure, tous ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Perniola, Luisi, Luisi, Di Turi, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 18 juin 2010. Relation: DIE/2010/5991. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations..

Diekirch, le 30 juin 2010. F. UNSEN.

Référence de publication: 2010089448/90.

(100097327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2010.

Zurich Eurolife S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 51.753.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Luxembourg.

Sabine Lallier

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010077597/12.

(100087540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

4Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 120.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077599/10.

(100088021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.



Al Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 123.790.

Extrait d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 28 octobre 2009.

L'extrait rectifié, version destinée à remplacer le dépôt précédent datant du 11 mai 2010 et dont le numéro est L100065761.04, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé sous seing privé en date 28 octobre 2009 que l'associée unique de la société est QD Hotel & Property Investment Limited (non Qatari Diar Hotel and Property Investment Limited-denomination incorrecte) ayant son siège à Level 14, Suite 1, Portomaso Business Tower, St. Julians STJ 4011, Malte (non: Suite 1, Portomaso Business Tower, Level 14, St. Julians STJ 4011, Malte).

Al Maha Investment Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010077699/18.

(100087575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 146.468.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077724/14.

(100088765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

NVGL, Neutrale Verband Gemeng Lëtzebuerg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1953 Luxembourg, 9, rue Abbé François Lascombes.

R.C.S. Luxembourg F 7.681.

Art. 2. Son siège est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par décision du conseil d'administration. Toute modification du siège doit être publiée au mémorial.

Décision du conseil en Date du 25.05.2010 Référence de publication: 2010077711/10.

(100088194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.344.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 10 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077722/13.

(100088755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 146.469.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 14 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077725/14.

(100088769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Fanisi Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 150.806.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 12 Mai 2010:

Est nommé le mandat des administrateur:

- Kofi Antwi Kwakwa résidant professionnellement au 11 Judy Cresceent, Morningside Manor, Johannesburg, South Africa

Le mandat de Commissaire de la société Ernst & Young S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, est renouvelé pour un mandat qui prendra fin à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes de 2010.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2010077803/17.

(100088766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 127.641.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 2 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077726/14.

(100088699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.364.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg



Pour Aviation Leasing OpCo 3 S.à r.l. Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077727/13.

(100088726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 137.484.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 4 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077728/14.

(100088730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.345.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 9 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077733/13.

(100088748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 138.050.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 5 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077729/14.

(100088732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.



Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 138.051.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 6 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077730/14.

(100088738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 139.397.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 7 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077731/14.

(100088741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 139.398.

Extrait des décisions des associés prises le 20 Octobre 2009

a) Le siège social de HSH Global Aircraft I S.à r.l. (associé) est transféré à 9a, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand- Duché de Luxembourg

Pour Aviation Leasing OpCo 8 S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010077732/14.

(100088744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Avolon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 153.147.

EXTRAIT

En date du 11 mai 2010, les transferts de parts sociales suivants ont été effectués:

- la société Avolon (Aerospace) Limited a transféré les parts sociales de catégorie C suivantes à la société Avolon Nominees Limited, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JEX 8PX, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 105616:
 - * 10.154 parts sociales de classe C1,
 - * 10.153 parts sociales de classe C2,



- * 10.153 parts sociales de classe C3,
- * 10.153 parts sociales de classe C4,
- * 10.153 parts sociales de classe C5;
- la société Agraffe Limited a transféré les parts sociales de catégorie A suivantes à la société Avolon Nominees Limited, une société ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JEX 8PX, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Jersey sous le numéro 105616:
 - * 360.000 parts sociales de classe A1,
 - * 360.000 parts sociales de classe A2,
 - * 360.000 parts sociales de classe A3,
 - * 360.000 parts sociales de classe A4,
 - * 360.000 parts sociales de classe A5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010077734/29.

(100088642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Amadelux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.560.527,50.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 105.857.

In the year two thousand and ten, on the fifth day of the month of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Amadelux Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L – 2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 105.857, incorporated by deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 31 st January, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), Nr. C-143 on 16 th February, 2005. The articles of association of the Company have been amended for the last time on 26 th March, 2010 by deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by Stéphanie Damien, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ralph Beyer, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Robert Kayser, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

Agenda

- 1. Reduction of the current issued share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-nine thousand four hundred and seventy-two Euros fifty cents (\leq 389,472.50) so as to bring it from its current amount of two million nine hundred fifty thousand Euros (\leq 2,950,000) to two million five hundred sixty thousand five hundred and twenty-seven Euros fifty cents (\leq 2,560,527.50) by the repurchase and cancellation of one hundred fifty-five thousand seven hundred and eighty-nine (155,789) class A shares and one hundred fifty-five thousand seven hundred and eighty-nine (155,789) class B shares, each having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (\leq 1.25); reimbursement of eight hundred and fifty-one Euros (\leq 851) per share to the respective shareholders of the Company;
 - 2. Consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

After the foregoing was approved by the general meeting, the following resolutions were adopted by unanimous decision of the shareholders.



First resolution

The meeting resolved to reduce the issued share capital of the Company by an amount of three hundred eighty-nine thousand four hundred and seventy-two Euros fifty cents (\leq 389,472.50) so as to bring it from its current amount of two million nine hundred fifty thousand Euros (\leq 2,950,000) down to two million five hundred sixty thousand five hundred and twenty-seven Euros fifty cents (\leq 2,560,527.50) by the repurchase and cancellation of one hundred fifty-five thousand seven hundred and eighty-nine (155,789) class A shares and one hundred fifty-five thousand seven hundred and eighty-nine (155,789) class B shares, each having a nominal value of one Euro and twenty-five cents (\leq 1.25) and to reimburse eight hundred and fifty-one Euros (\leq 851) per share to the respective shareholders of the Company.

Second resolution

As a result of the resolution hereabove, the meeting resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two million five hundred sixty thousand five hundred and twenty-seven Euros fifty cents (€2,560,527.50) divided into one million twenty-four thousand two hundred and eleven (1,024,211) class A shares (the "Class A Shares") and one million twenty-four thousand two hundred and eleven (1,024,211) class B shares (the "Class B Shares" and together with the Class A Shares, the "Shares" and the holders of such Shares are referred to as the "Class A Shareholders" and the "Class B Shareholders" respectively, and collectively the "Shareholders"), each with a nominal value of one Euro and twenty-five cents (€ 1.25) each and fully paid-in. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association."

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at [] Euro ($\leq 2,200.$ -).

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le cinquième jour du mois de mai,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés d'Amadelux Investments S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.857, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 31 janvier 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») N°C-143 le 16 février 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 26 mars 2010 par acte du notaire soussigné, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est présidée par Stéphanie Damien, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président a désigné comme secrétaire Ralph Beyer, Rechtsanwalt, demeurant professionnellement à Luxembourg. L'assemblée a élu comme scrutateur Robert Kayser, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le président a déclaré et demandé au notaire d'acter que:

l. Les associés présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que l'entièreté du capital social est représentée à cette assemblée et que les associés déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social émis actuel de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante-douze Euros cinquante centimes (€389.472,50) afin de l'amener de son montant actuel de deux millions neuf cent cinquante mille Euros (€2.950.000) à deux millions cinq cent soixante mille cinq cent vingt-sept Euros cinquante centimes (€2.560.527,50) par le rachat et la suppression de cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (155.789)



parts sociales de classe A et cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (155.789) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€1,25); remboursement de huit cent cinquante et un Euros (€851) par part sociale aux associés respectifs de la Société;

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société

Ayant approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été adoptées par décision unanime des associés:

Première résolution

L'assemblée à décidé de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt neuf mille quatre cent soixante-douze Euros cinquante centimes (€389.472,50) afin de le ramener de son montant actuel de deux millions neuf cent cinquante mille Euros (€2.950.000) à deux millions cinq cent soixante mille cinq cent vingt-sept Euros cinquante centimes (€2.560.527,50) par le rachat et la suppression de cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (155.789) parts sociales de classe A et cent cinquante-cinq mille sept cent quatre-vingt-neuf (155.789) parts sociales de classe B, chacune ayant une valeur nominale d'un Euro et vingt-cinq centimes (€1,25) et de rembourser huit cent cinquante et un Euros (€851) par part sociale aux associés respectifs de la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'assemblée à décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la société afin de le lire de la manière suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux millions cinq cent soixante mille cinq cent vingt-sept Euros cinquante centimes (€2.560.527,50) divisé en un million vingt-quatre mille deux cent onze (1.024.211) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») et en un million vingt-quatre mille deux cent onze (1.024.211) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales de Classe B», et ensemble avec les Parts Sociales de Classe A, les «Parts Sociales» et il est référé aux détenteurs de ces Parts Sociales comme étant respectivement les «Associés de Classe A» et les «Associés de Classe B», et collectivement les «Associés»), chacune ayant une valeur nominale de 1 euro et vingt-cinq centimes (€1,25) et étant entièrement libérée. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts."

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunération ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société suite au présent acte sont estimés à EUR 2.200,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: S. DAMIEN, R. BEYER, R. KAYSER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 mai 2010. Relation: LAC/2010/21528. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079388/133.

(100090941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Babcock & Brown Romanina S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 141.326.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109 507, holder of one hundred and twenty five (125) shares in the Company, hereby represented by Mr. Paul Weiler, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 10 th 2010.



Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The appearing party is the sole shareholder of Babcock & Brown Romanina S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 141326, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, on July 16 th 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 2302 on September 20 th 2008 (the "Company")
- II. That the 450 (four hundred and fifty) shares of the Company having a par value of EUR 50,- (fifty euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
 - 2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
 - 3. Appointment the Auditor to the liquidation.
 - 4. Miscellaneous
 - IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on 13 November 1965, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Fourth resolution

The shareholder appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.



Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg,

A comparu

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109507, propriétaire de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Paul Weiler, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- I. Le représenté est l'associé unique de Babcock & Brown Romanina S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141326, constituée suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, du 16 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2302 en date du 20 septembre 2008 («la Société»).
- II. Que les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 50,- (cinquante euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;
- III. L'associé unique tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du Jour:

- 1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
- 3. Nomination du commissaire-vérificateur.
- 4. Divers

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la « Liquidation »)

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION LUXEMBOURG

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme 750 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26545. Reçu 12.-€ (douze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg,

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079397/130.

(100090676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Dossen Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. CCEEP Investment 1 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 141.349.

In the year two thousand and ten, on the fifteen of June.

Before us, Maître Aloyse BIEL, notary residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), who shall keep the original of this deed.

There appeared:

Dossen Participations S.C.A. (formerly known as CETP II Investment 1 S.à r.l.), a partnership limited by shares established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147 190,

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of one proxy established in June 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name "CCEEP Investment 1 S.à r.l." (hereafter "the Company"), having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 141.349, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on August 11, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 25, 2008, n°2339, and which bylaws have not been amended since then.
- II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each.
 - III. The sole shareholder resolves to change the name of the Company into "Dossen Finance S.à r.l.".
- IV. Pursuant to the above change of name, article 4 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:
 - "Art. 4. The Company will have the name "Dossen Finance S.à r.l.".
- V. The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of Ms Marlène Metgé and of CETP II Managing GP Holdings, Ltd. as managers of the Company with immediate effect and grants them discharge for the execution of their mandates from the date of their appointments until the date hereof.
- VI. The sole shareholder resolves to appoint the following persons as new members of the board of managers of the Company with effect as of June 15, 2010, and for an indefinite period of time
- Mr Sam Block III, born on December 28 th , 1972 in the State of Tennessee, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER, United Kingdom, and



- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office c/o Walkers SPV Ltd., Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, Cayman Islands, and registered with the Registrar of Companies of the Cayman Islands under number WK-204438,.

As a result of the above resignation and appointment, the board of managers of the Company is now composed as follows:

- Christopher Finn
- David Pearson
- Sam Block III
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1.500,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this docu-

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Dossen Participations S.C.A. (anc. CETP II Investment 1 S.à r.l.) une société en commandite par actions constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 147.190;

ici représentée par Marie Amet-Hermes, ayant adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée en juin 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "CCEEP Investment 1 S.à r.l." (ci après «la Société»), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 141.349, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 11 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 septembre 2008, n°2339 et dont les statuts n'ont à ce jour pas été modifiés.
- II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.
 - III. L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la Société en «Dossen Finance S.à r.l.»
- IV. Suite au changement de dénomination sociale, l'article 4 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:
 - « Art. 4. La Société a comme dénomination Dossen Finance S.à r.l.».
- V. L'associé unique a accepté la démission de Marlène Metgé et de CETP II Managing GP Holdings, Ltd. de leur de membres du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et leur accorde décharge pour l'exercice de leur mandat de membre du conseil de gérance de la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.
- VI. L'associé unique nomme les personnes suivantes comme nouveaux membres du conseil de gérance de la Société, avec effet au 15 juin 2010 et pour une période indéterminée
- Sam Block III, né le 28 décembre 1972 dans le Tennessee (Etats-Unis d'Amérique), avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57 Berkeley Square, London W1J6ER (Royaume-Uni), et



- CEP III Managing GP Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée exemptée constituée et existant en vertu des lois des lles Caïman, dont le siège social est sis c/o Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9002, lles Caïman, et immatriculée auprès du Registre des Sociétés des lles Caïmans sous le numéro WK204438.

Il résulte des démissions et nominations ci-dessus que le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Christopher Finn
- David Pearson
- Sam Block III
- CEP III Managing GP Holdings, Ltd.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents Euro (EUR 1.500,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Esch/Alzette, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Biel.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 juin 2010. Relation: EAC/2010/7293. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010079428/120.

(100090956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Clemington Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 103.355.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721, Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 109 507, holder of one hundred and twenty five (125) shares in the Company, hereby represented by Mr. Paul Weiler, residing professionally at 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 10 th 2010.

Said proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

- I. The appearing party is the sole shareholder of Clemington Corporation S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103355, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on September 29 th 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 1251 on December 7 th 2004 (the "Company")
- II. That the 125 (one hundred and twenty five) shares of the Company having a par value of EUR 100,- (one hundred euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;
 - III. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.
 - 2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
 - 3. Appointment the Auditor to the liquidation.



- 4. Miscellaneous
- IV. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated in advance.

Second resolution

The shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The shareholder appoints Mr. Mark Hatherly, company director, born in New Zealand on 13 November 1965, professionally residing at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholder's meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Fourth resolution

The shareholder appoints Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, as auditor of the liquidation.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 750 EUR.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quinze juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg,

A comparu

Babcock & Brown European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109507, propriétaire de 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de la Société, ici représentée par Mr. Paul Weiler, employé, demeurant professionnellement à 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 10 juin 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexées au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'associé, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Le représenté est l'associé unique de Clemington Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103355, constituée suivant un acte de Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, du 29 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1251 en date du 7 décembre 2004 («la Société»).



- II. Que les cent vingt cinq (125) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'agenda reproduit ci-dessus;
- III. L'associé unique tel que représenté déclare avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant: Ordre du Jour:
 - 1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
 - 2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités.
 - 3. Nomination du commissaire-vérificateur.
 - 4. Divers

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué et déclare avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Mark Hatherly, gérant, né à Auckland, Nouvelle Zélande, le 13 novembre 1965, ayant son siège professionnel à 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de nommer Mr Emmanuel Paulo DOS SANTOS, à la fonction de commissaire vérificateur.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme 750 euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. WEILER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 juin 2010. Relation: LAC/2010/26543. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079434/128.

(100090622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



Indi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 69.729.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010078140/9.

(100089356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2010.

FIB-Services Intellectual S.A., Société Anonyme, (anc. FIB-Services International S.A.).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 138.217.

L'an deux mille dix, le seize juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FIB-SERVICES INTERNA-TIONAL S.A.", ayant son siège social à L1724 Luxembourg, 9B, Boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 138.217, constituée suivant acte reçu le 20 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1.293 du 27 mai 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les EUR 3.200 (trois mille deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Changement de la dénomination sociale de la société en "FIB-SERVICES INTELLECTUAL S.A.".
- 2.- Modification afférente de l'article 1 er des statuts.
- 3.- Modification de l'article 4 (objet social) des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- " **4.1.** La Société a pour objet la recherche scientifique, appliquée ou applicable à l'industrie, dans le domaine des matériaux en général, la mise au point et le développement de produits nouveaux, l'acquisition, la gestion, la concession, la cession et, plus généralement, toute opération quelconque portant directement ou indirectement sur des droits intellectuels, de quelque origine qu'ils soient, pour compte propre ou pour compte de tiers.

La Société peut notamment gérer, développer et disposer d'un portefeuille de brevets, les acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre.

- 4.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle peut en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.
- 4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de



manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

- 4.4. De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.".
 - 4.- Supprimer au 2 ème paragraphe de l'article 11 des statuts le texte suivant: "être domiciliée(s) à Luxembourg et". Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de la société en "FIBSERVICES INTELLECTUAL S.A." et de modifier par conséquent l'article 1 ^{er} des statuts, comme suit:

"Il existe une société anonyme sous la dénomination de FIB-SERVICES INTELLECTUAL S.A.".

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de modifier l'article 4 (objet social) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **4.1.** La Société a pour objet la recherche scientifique, appliquée ou applicable à l'industrie, dans le domaine des matériaux en général, la mise au point et le développement de produits nouveaux, l'acquisition, la gestion, la concession, la cession et, plus généralement, toute opération quelconque portant directement ou indirectement sur des droits intellectuels, de quelque origine qu'ils soient, pour compte propre ou pour compte de tiers.

La Société peut notamment gérer, développer et disposer d'un portefeuille de brevets, les acquérir, par le biais d'investissement, souscription ou option, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autre.

- 4.2. La Société a également pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle peut en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers. La Société gère son portefeuille, en ce compris les biens situés dans une autre juridiction, à partir de Luxembourg.
- 4.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société peut prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.
- 4.4. De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et accomplir toute opération y compris, sans être limité à, toute opération de nature commerciale, financière, personnelle et immobilière qu'elle estime nécessaire ou utile à la réalisation et au développement de ses objets.".

Troisième résolution:

L'assemblée décide de supprimer au 2 ^{ème} paragraphe de l'article 11 des statuts le texte suivant: "être domiciliée(s) à Luxembourg et".

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. MANGEN, H. JANSSEN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 juin 2010. Relation: LAC/2010/27089. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079478/100.

(100090479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.



Institut de Recherches et d'Etudes Notariales Européen (I.R.E.N.E.), Etablissement d'Utilité Publique.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg G 49.

L'an deux mil dix, le vingt-sept février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une réunion extraordinaire du Conseil d'Administration de l'Institut de Recherches et d'Etudes Notariales Européen (I.R.E.N.E.), fondation ayant son siège à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, constituée suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette le 03 février 1990, approuvé par arrêté grandducal du 24 avril 1990 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 290 du 22 août 1990,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section G sous le numéro 49.

La réunion extraordinaire du Conseil d'Administration est ouverte à

12.00 heures sous la présidence de Maître Michael BECKER, notaire de résidence à D-01097 Dresde (Allemagne), 17, Königstrasse, né le 26 novembre 1954 à Wolfsburg (Allemagne).

Le président nomme comme secrétaire Maître Laurent BESSO, notaire de résidence à CH-1005 Lausanne (Suisse), 7, rue du Théâtre, né le 5 février 1965 à Bâle (Suisse).

Monsieur le Président constate que suivant une liste de présence dûment signée et clôturée, qui restera annexée aux présentes, sur les 19 membres du Conseil d'Administration, 14 sont personnellement présents et 0 autres administrateurs sont représentés par procuration, de sorte que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer sur l'ordre du jour qui porte uniquement sur la refonte des statuts proposée conformément au projet qui a été soumis à l'examen des administrateurs ensemble avec la convocation à la présente réunion.

Ceci constaté, le président expose les raisons ayant conduit à la proposition de refonte des statuts à l'ordre du jour, après quoi le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de donner désormais auxdits statuts la teneur suivante:

Nature, Dénomination, Siège

Art. 1 er . La Fondation adopte la dénomination de "INSTITUT DE RECHERCHES ET D'ETUDES NOTARIALES EUROPEEN (I.R.E.N.E.)".

Objet

Art. 2.

- La Fondation a pour objet de favoriser:
- la recherche en toutes matières juridiques et notamment en droit comparé, en droit international privé et en droit communautaire, dans l'intérêt de la profession et des activités notariales,
- la délivrance de consultations, l'édition de publications, l'assistance à des notaires ou à des institutions notariales du continent européen, la mise à la disposition du notariat européen de toutes facilités, y compris de locaux, dans l'intérêt de la recherche juridique,
- Elle pourra poser tous actes et faire toutes opérations licites généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à la réalisation de son objet spécial.

La Fondation peut ou bien faire elle-même tous travaux et effectuer toutes recherches ou bien aider ainsi qu'assister moralement et matériellement tous centres, établissements, associations, groupements et personnes poursuivant un objet identique ou analogue au sien.

Elle peut s'affilier à toute association ou à tout groupement susceptible de lui prêter un concours utile pour atteindre les buts qu'elle poursuit.

Enfin la Fondation exercera ses activités en étroite concertation avec les organismes représentatifs officiels des notariats européens.

Durée

Art. 3. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Patrimoine

- **Art. 4.** La Fondation a bénéficié d'un apport en espèces initial s'élevant à cent mille (100.000) francs luxembourgeois. Les recettes de la Fondation consistent dans:
 - a) les dons et subventions qu'elle pourra recevoir;
 - b) les revenus du patrimoine;
 - c) les revenus de ses publications et consultations;
 - d) les recettes des manifestations et activités diverses éventuellement organisées par elle.
 - L'énumération qui précède est énonciative et non limitative.



Administration

Art. 5. L'administration de la Fondation est confiée à un Conseil d'Administration composé de dix (10) membres au moins et de trente (30) membres au plus, notaires en exercice ou ayant cessé leurs activités, soit volontairement, soit à la suite d'une limite d'âge fixée par leur législation nationale.

Une représentation au sein du Conseil d'Administration sera notamment assurée à tout organisme représentatif officiel d'un notariat européen membre de l'Union Internationale du Notariat qui en fera la demande. En cas de vacance d'une ou de plusieurs places au Conseil, les membres restants décideront s'il y a lieu ou non de les remplacer. Le remplacement est obligatoire si le nombre total d'administrateurs est tombé en-dessous de dix.

Il sera statué sur le renouvellement ou non des mandats tous les trois ans.

Pouvoirs du conseil

Art. 6. Le Conseil jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Fondation et pour effectuer tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans son objet. Il décide notamment de l'administration du patrimoine et de la manière dont l'objet de la Fondation doit être atteint.

La mise en valeur du patrimoine devra toujours être conforme aux prescriptions régissant les biens des fondations.

Le Conseil représente la Fondation judiciairement et extrajudiciairement.

Le Conseil pourra se faire assister d'un ou plusieurs conseillers ou comités consultatifs, pris dans ou hors son sein.

Fonctionnement du conseil

Art. 7. Le Conseil élit dans son sein un Président ainsi qu'un ou deux Vice-Présidents et un Trésorier. Le Conseil pourra aussi nommer un secrétaire, qui ne sera pas nécessairement un de ses membres. Les réunions du Conseil sont présidées par le Président ou, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par un Vice-Président ou, à défaut, par l'administrateur le plus ancien.

Le Conseil ne peut délibérer valablement que si la moitié des administrateurs au moins sont présents ou représentés. Les administrateurs absents peuvent donner par lettre, télécopie ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification, mandat à l'un de leurs collègues pour les représenter aux délibérations du Conseil, sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus de deux collègues.

Sauf pour les modifications des statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les fondateurs d'I.R.E.N.E. et les conseillers à titre personnel non membres du Conseil d'Administration pourront assister aux réunions de ce dernier avec voix consultative

Les procès-verbaux des séances sont consignées dans un registre spécial et signés par les membres présents.

Les copies et extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président du Conseil ou par deux administrateurs.

Comité de direction

Art. 8. Un Comité de Direction comprenant le Président, le ou les Vices-Présidents, le Trésorier et le Secrétaire éventuel ainsi qu'au maximum trois autres personnes choisies par le Conseil d'Administration dans ou hors son sein, s'occupera de la gestion courante de la Fondation.

Signatures

Art. 9. La Fondation est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont l'un doit nécessairement être membre du Comité de Direction, mais qui n'auront cependant pas à justifier de leurs pouvoirs.

Le Conseil peut également donner tous mandats pour l'exécution d'affaires déterminées autorisées par ledit Conseil à une ou plusieurs personnes, administrateurs ou non. Les mandataires ainsi nommés engageront la Fondation dans les conditions et limites de leurs pouvoirs.

Exercice social

Art. 10. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Comptes annuels

Art. 11. La gestion de la Fondation fera l'objet d'une comptabilité régulière.

À la fin de chaque exercice, le Conseil d'Administration arrête les comptes et dresse le budget pour l'exercice suivant. Endéans les deux mois de la clôture de l'exercice, les comptes et les budgets seront communiqués au Ministre de la Justice et publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations dans le même délai.

Modification des statuts

Art. 12. Toute modification des statuts est arrêtée par le Conseil d'Administration, statuant à la majorité des deux tiers des administrateurs en fonction, et soumise aux mêmes formalités que l'acte de constitution.



Dissolution

Art. 13. En cas de dissolution de la Fondation, pour quelque cause que ce soit, la liquidation en sera effectuée par les administrateurs alors en fonctions

Le patrimoine net restant sera transféré à une ou plusieurs fondations de droit luxembourgeois ou associations sans but lucratif reconnues d'utilité publique par arrêté Grand-ducal dont l'objet et l'activité se rapprochent autant que possible de ceux de la présente fondation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 13.00 heures.

DONT ACTE, en application de l'article 12, ci-avant, la présente modification des statuts restera soumise à l'accord du Ministre de la Justice, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux- ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. BECKER; L. BESSO; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 mai 2010. Relation: LAC/2010/21141. Reçu 75.-€ (soixante quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

L'acte a été approuvé par le Ministre de la Justice en date du premier mai 2010.

Signé, le Notaire Paul Decker, Luxembourg, le 10 mai 2010

Luxembourg, le 24 juin 2010.

Référence de publication: 2010079510/125.

(100090926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Slainte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2738 Luxembourg, 13, rue Paul Wilwertz.

R.C.S. Luxembourg B 41.039.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 17 août 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, qui s'est tenue en date de ce jour, que:

Ont comparu:

- 1. Monsieur Philip McKenna, employé privé, demeurant à Luxembourg, 13, rue Paul Wilwertz.
- 2. Monsieur John Molloy, chartered accountant, demeurant Senningen, 6, rue du Château.
- 3. Madame Tina Moore, employé privée, demeurant à Oetrange, 1, rue du Chemin de Fer.

agissant en leur qualité de seuls associés de la société SLAINTE, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 13, rue Paul Wilwertz, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 juillet 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 554 du 28 novembre 1992.

Suivant deux cessions de parts sous seing privé du 17 août 2009, Madame Tina Moore, employé privée, demeurant à Oetrange, 1, rue du Chemin de Fer, a cédé les cents (100) parts qu'elle détenait dans la société SLAINTE S.à r.l. comme suit:

- cinquante (50) parts à Monsieur Philip Mc Kenna, prénommé;
- cinquante (50) parts à Monsieur Gareth O'NEILL, demeurant L-2533 Luxembourg, 44, rue de la Semois.

Un exemplaire de ces cessions de parts restera annexé aux présentes.

Ces cessions de parts sont acceptées au nom de la Société par son gérant, Monsieur Philip Mc Kenna, prénommé.

Suite à ces cessions de parts, la répartition des cinq cents (500) parts représentatives du capital social est la suivante:

Référence de publication: 2010071250/29.

(100083785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2010.



GAVIAG, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 28.509.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 17 juin 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation de la société à responsabilité GAVIAG S.à r.l., avec siège social à Leudelange, 23, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Christiane JUNCK, vice-présidente au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Jonathan BURGER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 25 juin 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme Jonathan BURGER *Le liquidateur*

Référence de publication: 2010077817/20.

(100089043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Mediaclic Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.713.

Il résulte des résolutions prises à l'unanimité par les associés de la Société lors l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 juin 2010 que:

- Monsieur Fernando FERNANDES a démissionné de ses fonctions de gérant technique à compter du 29 mai 2010 et que Monsieur Marc BEN FATMA a démissionné de ses fonctions de gérant administratif à compter du 4 juin 2010;
- Monsieur Marc BEN FATMA, demeurant à L-2153 LUXEMBOURG, rue Antoine Meyer, 5 est nommé gérant technique pour une durée de trois ans tacitement renouvelable, à compter de la date du 4 juin 2010
- Monsieur Bardia ALLAMI, demeurant à L-7364 BOFFERDANGE, rue A Romescht, 2 est nommé gérant administratif pour une durée de trois ans tacitement renouvelable, à compter de la date du 4 juin 2010

Conformément à l'article 7.4 des statuts, dans les rapports avec les tiers, la Société sera valablement engagée par la signature individuelle de tout gérant pour les actes relevant de la gestion courante; pour les actes sortant de la gestion courante, la Société ne sera engagée que par la signature conjointe des gérants ou par la seule signature du gérant technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010077880/23.

(100088628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Leggett & Platt Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 99.175.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010077861/10.

(100088753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck